

Conseil d'administration Séance du 29 juin 2018

Délibération n°15-2018 Sollicitation des personnalités qualifiées pour siéger au Conseil d'administration

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle :
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu les nouveaux statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg adoptés par le Conseil d'administration du 16 juin 2017 ;
- Vu la délibération du Conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin du 27 septembre 2017 approuvant les nouveaux statuts de l'EPCC et désignant des représentants de la ville au sein du conseil d'administration ;
- Vu la délibération de la Communauté urbaine de Caen la mer du 10 octobre 2017 approuvant les nouveaux statuts de l'EPCC et désignant des représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration ;
- Vu la délibération du Conseil régional de Normandie du 23 novembre 2017 approuvant les nouveaux statuts de l'EPCC;
- Vu la délibération du Conseil régional de Normandie du 19 février 2018 désignant deux représentants au sein du conseil d'administration ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 29 mars 2018 portant modification des statuts de l'EPCC ;

Monsieur Arnaud Stinès, directeur général de l'ésam, a été autorisé par le président à solliciter et présenter la candidature de deux personnalités qualifiées susceptibles de siéger au Conseil d'administration de l'EPCC. Avec l'accord du premier collège composé des représentants de la Communauté Urbaine de Caen la mer, de la ville de Cherbourg-en-Cotentin, de l'État et de la Région Normandie, ainsi que le stipulent les nouveaux statuts de l'EPCC, les candidatures proposées sont celles de :

- Madame Sylvie Froux, directrice du FRAC Caen,
- Madame Laurence Rassel, directrice de l'erg Bruxelles.

Délibération

Le Conseil d'administration approuve la sollicitation de Mesdames Sylvie Froux et Laurence Rassel, pour siéger en qualité de personnalités qualifiées, administratrices de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg.

Accusé de réception en préfecture 014-260028/92/20780629-delib15_2018-DE Date de télétransmission : 04/07/2018 Date de réception préfecture : 04/07/2018

écőle supérieure d'art's & කරුග්යs de Caen/ Cherbourg

Marc Pottier

Représentants du 1^{er} collège présents : 9 Représentants du 1^{er} collège volants : 11

Vote : majorité à l'unanimité des voix